

Aux bénéficiaires, familles,
Aux collaborateur-trice-s
Aux partenaires,

N/Réf. : mm

Plan-les-Ouates, le 2 mars 2022

Concerne : reportage RTS – faits de maltraitance au foyer de Pinchat

Chères bénéficiaires, chers bénéficiaires,
Chères familles,
Chères collaboratrices, chers collaborateurs,
Chers partenaires,

Comme nous, vous avez certainement vu le reportage réalisé sur la RTS, diffusé le mardi 1er mars, et faisant état de maltraitance au sein du foyer de Pinchat. Même si une partie des événements décrits sont contestés dans leur interprétation, nous pouvons bien imaginer que ce sujet, qui décrit des situations à priori inacceptables et qui ne sont pas tolérées au sein de notre fondation, a certainement suscité étonnement, perplexité, inquiétude, voire colère.

Par ces quelques lignes, nous aimerions rappeler des éléments essentiels de la position de notre fondation, ainsi que les mesures qui ont été prises depuis la période décrite par le reportage (2016-2018), et qui continuent d'être prises au sein de notre dispositif, pour prévenir, identifier et combattre les situations de maltraitance.

Tout d'abord, il est important de rappeler que notre fondation ne tolère aucune situation de maltraitance, et applique une directive en ce sens, que toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs signent, et qui prévoit des mesures en cas de violation. Tout collaborateur a la responsabilité et le devoir de dénoncer sans délai une situation suspecte à sa hiérarchie, qui doit la traiter en partenariat avec les familles. A l'évidence, ce dispositif n'a pas fonctionné complètement et correctement dans le cas présenté à la RTS.

Si la personne ne se sent pas à l'aise pour parler à sa hiérarchie directe, elle peut recourir à la Direction générale, ou à des personnes de confiance aujourd'hui extérieures qui ont été mandatées précisément pour permettre d'avoir une voie d'alerte externe neutre et bienveillante. D'autres voies d'alerte possibles sont le Conseil de Fondation et le Conseil d'éthique inter-fondations, dont les coordonnées sont à disposition de tout un chacun.

Dans la situation spécifique de Pinchat, il est à rappeler que depuis l'époque des faits, l'organisation du foyer a fondamentalement changé, et les personnes responsables du foyer, de la prestation, de l'appartement à l'époque des faits ont toutes quitté l'organisation. La Directrice de Pôle, le Responsable de l'Habitat actuels ont une grande expertise et un long vécu dans le domaine du handicap, et ont toute notre confiance pour continuer à améliorer de façon continue nos dispositifs. De même, au sein de l'appartement concerné, un travail important a été réalisé pour améliorer l'accompagnement, ce qui a conduit à des changements au sein de l'équipe, avec



notamment l'arrivée d'une nouvelle responsable de l'appartement, qui a également toute notre confiance.

Les faits qui ont été dénoncés au Ministère Public avec le soutien de la Fondation concernent un bénéficiaire présentant des troubles du spectre autistique (TSA), qui nécessitent un savoir-faire et une formation spécifique pour éviter de se faire déborder physiquement ou émotionnellement, et courir le risque de comportements inadéquats et intolérables.

C'est pourquoi la fondation Clair Bois s'est engagée depuis quatre ans, avec quatre fondations privées partenaires qui œuvrent toutes dans l'accompagnement de personnes en situation de handicap, dans la création et le recours à une structure (<https://krysalia.ch/>) visant à améliorer la formation continue de nos collaborateurs dans ces situations de comportements-défi. Cet engagement permet de profiter du savoir-faire de fondations ayant une plus grande expertise que Clair Bois dans ce domaine. Krysalia nous permet d'accompagner mieux les collaborateurs et les personnes concernées. Elle garantit également une plus grande transparence sur les situations complexes, dans la mesure où ces situations sont partagées, discutées, et permettent l'amélioration de l'accompagnement.

Enfin, nous avons mis en place un dossier de suivi qui permet de documenter beaucoup mieux les procédures d'accompagnement, pour qu'elles soient connues et comprises de toutes personnes concernées, y compris les parents.

Bien évidemment, toutes ces mesures ne permettent pas de réparer le passé et le caractère inacceptable des faits décrits, qui sont indignes de notre fondation et pour lesquels Clair Bois prend ses responsabilités. Et bien évidemment, nous savons bien que la question de la maltraitance est un risque important, à tout moment, dans tous les lieux, pour des organisations qui comme Clair Bois, accompagnent des personnes fragiles et dépendantes.

C'est pourquoi nous allons organiser dans les prochaines semaines des réunions de tous les collaborateurs, portées par le comité de direction et les cadres de terrain, en présence du Président du Conseil, pour rappeler les règles, les pratiques, les dispositifs d'aide existants et qui doivent impérativement être mobilisés au moindre doute, dans une perspective permettant d'identifier les maltraitances et de les sanctionner.

Enfin, nous sommes partie prenante des actions menées en ce moment par le Département de la Cohésion Sociale pour se doter d'outils de mesure de la qualité dans les établissements comme le nôtre. Fidèles à notre volonté de transparence et d'amélioration continue, nous ouvrirons volontiers nos portes aux dispositifs qui seront pensés par ce département pour assurer que tout est en place pour garantir l'accompagnement le plus qualitatif et le plus auto-déterminé possible, avec également le concours des familles. Nous sommes en effet confiants dans notre dispositif, et sur la qualité de celui-ci, tout en restant humbles sur les erreurs qui peuvent être commises parfois, ça et là.

Restant votre disposition pour plus amples informations, nous vous prions d'agréer nos salutations respectueuses,

Pour le Comité de direction :

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Pierre Coucourde', written over a horizontal line.

Pierre Coucourde
Directeur général